

CONCOURS INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt.

Durée : 8 heures
Coefficient : 7

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 65 pages.
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes ingénieur territorial nouvellement nommé Directeur des services techniques adjoint (DST adjoint) au sein de la commune d'Ingéville (38 000 habitants). Vous avez notamment en charge le centre technique municipal (CTM) composé des services Espaces verts, Bâtiments, Manifestations, Mécanique, Voirie et Éclairage public.

L'objectif fixé par les élus est de garantir un niveau de qualité de service satisfaisant pour les administrés, malgré la baisse des moyens financiers.

Le directeur des services techniques (DST) vous charge d'analyser le fonctionnement global du CTM et de lui faire des propositions d'optimisation, notamment sur les aspects financiers et d'organisation.

En termes d'organisation du travail, vous constatez notamment :

- l'absence d'un outil métier pour la gestion des demandes techniques d'intervention et de gestion des stocks ;
- un organigramme non adapté aux aspects opérationnels du terrain ;
- des absences de longue durée d'agents dans certaines entités ;
- des coûts d'exploitation et de maintenance élevés.

Par ailleurs, de longue date, la collaboration entre le CTM et les autres entités de la DST (notamment le bureau d'études) est difficile, voire inexistante. Le CTM n'est pas associé au montage des projets, au suivi de la réalisation des travaux et à la réception de ceux-ci. Le CTM ne fait aucun retour d'expérience au bureau d'études.

Question 1 (8 points)

- a) Vous décrirez votre méthodologie pour construire un diagnostic de fonctionnement global du CTM. (2 points)
- b) Vous expliquerez les outils et l'organisation que vous pourrez mettre en place, pour améliorer la gestion des demandes d'intervention technique et leur délai de traitement, ainsi que l'optimisation de la gestion du stock. (1,5 point)
- c) Vous explicitez les modifications d'organisation de travail et d'organigramme proposées. (1,5 point)
- d) Vous donnerez par métier, les avantages et inconvénients des deux dispositifs : les prestations en régie ou externalisées. (1,5 point)
- e) Vous expliquerez les conséquences du manque de collaboration entre services et proposerez des actions à mettre en œuvre pour y remédier. (1,5 point)

Question 2 (3 points)

L'éclairage public de la commune est vétuste et nécessite de nombreuses interventions de maintenance et d'exploitation, voire de remplacement de matériel. Dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'éclairage public à venir à Ingéville qui sera mené par le bureau d'études, le maire vous demande de lui faire des propositions sur les mesures à prendre en matière de maintenance du réseau d'éclairage public et d'extinction nocturne.

Question 3 (3 points)

Le DST vous demande de lui adresser une note sur les incidences de la transition énergétique et donc sur les dispositions à prendre à court et moyen termes concernant le parc automobile (poids lourds, véhicules légers et engins) de la ville.

Question 4 (3 points)

La ville souhaite s'assurer qu'elle est à jour avec la réglementation en vigueur sur la qualité de l'air des bâtiments accueillant les enfants et les adolescents. Vous adresserez une note au DST à ce sujet, expliquant notamment les obligations en la matière, l'organisation et le calendrier à mettre en place pour atteindre les objectifs.

Question 5 (3 points)

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, vous vous rendez compte de l'absence d'un document unique au CTM, d'un nombre important d'accidents de travail dans les équipes du CTM, d'un manque général de formation des agents et de tensions très fortes entre certains d'entre-deux.

a) Vous expliquerez quelles sont les obligations de la collectivité en matière de prévention des risques professionnels et de document unique. Vous expliquerez les différentes étapes de ce dernier. (1,5 point)

b) Vous proposerez des démarches à mettre en œuvre au CTM en matière de prévention et notamment des accidents de travail. (1,5 point)

Liste des documents :

Document 1 : « Arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 1er juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public » - *Journal officiel de la République française* - 29 décembre 2022 - 4 pages

Document 2 : « Dispositif révisé de surveillance réglementaire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public » - *CEREMA* - consulté le 19 mai 2023 - 7 pages

- Document 3 :** « Maintenance : les composantes essentielles d'une GMAO » - *lagazettedescommunes.com* - 25 mars 2015 - 7 pages
- Document 4 :** « Travail en régie et externalisation : quelle clé de répartition pour les agents ? » - *Club Techni.Cités* - 8 juillet 2014 - 2 pages
- Document 5 :** « Quand l'externalisation d'un service se heurte à l'hostilité des agents » - *lagazettedescommunes.com* - 19 février 2015 - 1 page
- Document 6 :** « Éclairage public : retours d'expériences des communes rurales et métropoles sur les LED » - *afe-eclairage.fr* - novembre 2019 - 2 pages
- Document 7 :** « Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses » - *Legifrance* - 2 janvier 2020 - 5 pages
- Document 8 :** « Qualité de l'air intérieur - Bonnes pratiques dès la programmation (extrait) » - *Agence Qualité Construction* - 2019 - 5 pages
- Document 9 :** « Guide de diagnostic simplifié des installations de ventilation dans les écoles » (extrait) - *Ademe* - 2018 - 4 pages
- Document 10 :** « Développer l'automobile propre et les voitures électriques » - *ecologie.gouv.fr* - 16 décembre 2022 - 14 pages
- Document 11 :** « Sobriété énergétique : faut-il vraiment éteindre les lumières des rues la nuit ? » - *Club Techni.Cités* - 25 octobre 2022 - 2 pages
- Document 12 :** « Couper l'éclairage public la nuit » - *siceco.fr* - consulté le 3 mars 2023 - 3 pages

Liste des annexes :

- Annexe 1 :** « Chiffres clés du CTM » (extrait) - *Direction des services techniques d'Ingéville* - 2022 - 4 pages
- Annexe 2 :** « Organigramme de la Direction des services techniques » - *Direction des services techniques d'Ingéville* - novembre 2020 - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.